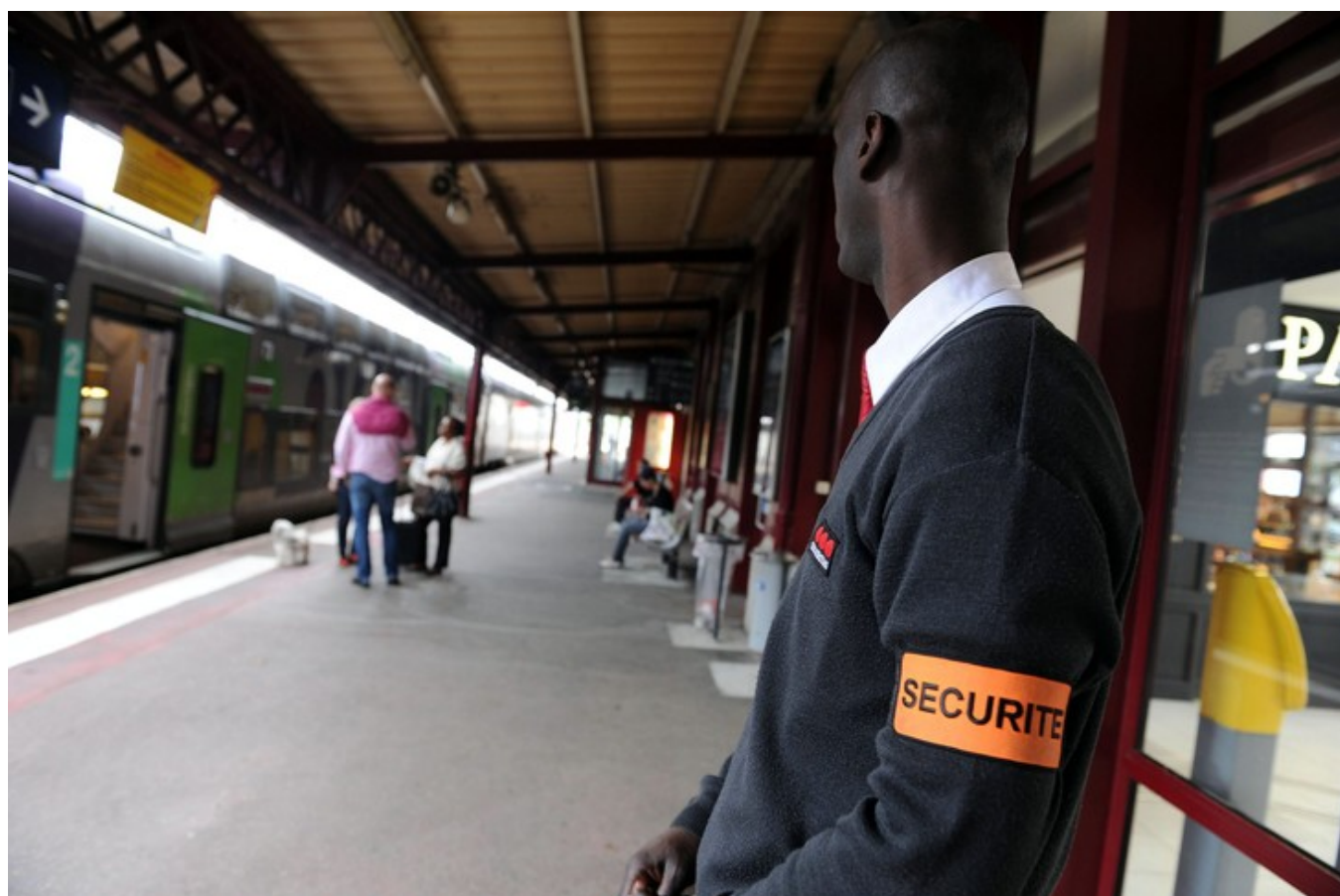


Confinement : les agents de sécurité face au virus et à l'incivilité

Par Ludovic Séré, le 24/3/2020 à 01h55

Particulièrement exposés au virus dans les centres commerciaux, gares, hôpitaux ou aéroports, et en manque de matériel sanitaire, des agents de sécurité font valoir leur droit de retrait. Un de leurs représentants syndicaux est décédé du Covid-19, le week-end du 21 et 22 mars.



Ils complètent la liste des métiers indispensables et souvent ignorés. Les agents de sécurité ont perdu l'un des leurs, ce week-end du 21 et 22 mars, des suites du Covid-19. Représentant syndical, il était responsable de la sécurité dans un centre commercial d'Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis.

? EN DIRECT. Coronavirus : la France dans son huitième jour de confinement

Plusieurs cas de contaminations sont par ailleurs avérés, notamment à l'aéroport de Nice. « *Les agents sont en première ligne, en contact avec le public dans les centres commerciaux, les hôpitaux, les gares, les aéroports, rappelle Danièle Meslier, présidente de l'Association nationale des métiers de la sécurité (ADMS). Ils doivent à tout prix être suffisamment équipés, pour la sécurité de tous.* »

Exposés et en manque de matériel

À l'image des policiers et des gendarmes, les agents de sécurité manquent cruellement de matériel pour se protéger du coronavirus. « *C'est normalement à l'entreprise de fournir les masques, gants et gel à ses salariés, mais dans les faits, cela ne se vérifie pas partout* », regrette Florent Lecoqc, délégué CGT et lui-même agent à Valence, dans l'Isère.

« *Certains ne le font pas par manque de stocks, d'autres par manque de volonté* », acquiesce un représentant de la Fédération des métiers de la prévention et de la sécurité (FMPS). Si la plupart des employeurs « *jouent le jeu* », précise-t-il, une partie d'entre eux refuse le port de masques « *de peur d'inquiéter le public* ».

? ENTRETIEN. Coronavirus : « L'Afnor travaille à un "masque barrière" pour tous »

Pourtant, les agents sont régulièrement appelés à être en contact avec d'autres personnes : dans les centres commerciaux bien sûr, mais aussi au moment des palpations dans les aéroports par exemple, ou en croisant des personnels de santé et des malades dans les hôpitaux. « *La mission des agents n'est pas d'aider les soignants, mais il arrive que l'on donne des coups de main, détaille Danièle Meslier. Cela ne doit plus arriver dans ce contexte.* »

Et la crainte de la contamination ne tient pas qu'à ces multiples contacts humains. « *L'industrie, qui a besoin d'agents 24 heures sur 24 pour surveiller les stocks, emploie activement* », assure Florent Lecoqc. Or les marchandises circulent, et avec elles, le virus. « *Certains entrepôts sont insalubres et les agents n'ont même pas d'accès à l'eau pour se laver les mains.* »

Une tension palpable

Mais il n'y a pas qu'au virus que ces agents sont exposés. Dans cette période si particulière, ils prennent de plein fouet aussi les sautes d'humeur de citoyens parfois peu compréhensifs. « *On doit séparer des personnes qui se battent pour un paquet de pâtes, certains refusent catégoriquement de respecter les consignes basiques et essentielles que nous donnons à l'entrée des magasins* », déplore le représentant de la CGT.

? À LIRE. Coronavirus : la grande majorité des Français est pour un confinement plus strict

Des tentatives d'intrusion dans les réserves de centres commerciaux ont même eu lieu, tandis que les tentatives de cambriolage de magasins et d'entrepôts sont en hausse. « *Nous l'avions prévu mais c'est désormais bien réel* », observe Danièle Meslier.

Face à la crainte, le droit de retrait

Les agents sont aussi très inquiets pour leur sécurité et celle de leurs proches. Plusieurs syndicats ont ainsi appelé tous les agents en manque de matériel à faire valoir leur droit de retrait, sans qu'il ne soit possible de quantifier l'ampleur du phénomène pour le moment. « *C'est dans les hôpitaux que la crainte se fait particulièrement sentir* », précise Florent Lecocq.

Alors, à la FMPS, les appels affluent depuis plusieurs jours. « *Nous avons beaucoup d'agents qui nous contactent pour savoir s'ils ont le droit de faire valoir leur droit de retrait* », assure un représentant de la fédération. Et sa réponse est claire : « *Si l'employeur ne peut garantir la sécurité de son salarié, l'agent peut, et doit, faire valoir son droit de retrait.* »

Ludovic Séré